

PIEM CLIP - Projet CIRCUITO

WP 3.1. Analyse des stratégies et politiques régionales de l'innovation

Rapport final

1. Le projet CIRCUITO et le WP3.1.....	3
1.1 Approche méthodologique	4
1.2 Spécialisation intelligente et S3	4
1.3 Les stratégies et politiques régionales pour l'innovation	5
2. Principales conclusions de l'analyse sur les stratégies et politiques régionales pour l'innovation	6
2.1 Les S3 des régions CIRCUITO.....	6
2.2 Programmes pour la recherche et l'innovation	9
<i>Infrastructures pour la recherche</i>	<i>10</i>
<i>Projets collaboratifs de recherche et innovation</i>	<i>13</i>
<i>Innovation en entreprise et transfert de technologie.....</i>	<i>16</i>
<i>Start-ups innovantes.....</i>	<i>20</i>
<i>Pôles d'innovation et clusters</i>	<i>23</i>
3. Analyse qualitative: principales conclusions des entretiens réalisés avec les responsables des politiques pour la recherche et l'innovation.....	26

1. Le projet CIRCUITO et le WP3.1

Le Projet CIRCUITO vise à mettre en œuvre une stratégie de soutien à la réalisation d'un écosystème transfrontalier de l'innovation, en contribuant ainsi à remplir l'O.S. 1.1. du Programme ALCOTRA. CIRCUITO cherche en effet à favoriser l'innovation dans les systèmes économiques présents et productifs transfrontaliers pour accroître leur compétitivité, en améliorant le développement économique durable, en particulier dans les zones les plus marginales, à travers la réduction des obstacles à la coopération transfrontalière, l'augmentation à l'échelle transfrontalière des capacités d'innovation et recherche, de services innovants, ainsi que d'appui à l'innovation dans les entreprises. Dans ce parcours, CIRCUITO promeut l'implication et la collaboration d'entreprises, d'acteurs publics qui proposent des services innovants et de la R&D et d'organismes intermédiaires d'accompagnement des entreprises, comme les pôles d'innovation, les organisations professionnelles, etc.

Afin de définir les lignes directrices pour l'expérimentation de services innovants et un Plan Stratégique Transfrontalier pour soutenir l'innovation dans les entreprises, on a procédé dans le WP3 à une activité d'analyse structurée, qui couvre les domaines suivants : niveau de mise en œuvre des S3 régionales ; cartographie des acteurs de l'innovation et des collaborations transfrontalières en R&I, obstacles à ce type de coopération et au transfert de technologie, niveau de mise en œuvre de l'économie circulaire et barrières législatives à cette approche économique, complémentarités industrielles et possibilités de symbiose industrielle, identification des atouts et points critiques territoriaux dans le domaine de l'innovation, de la collaboration transfrontalière en R&I et de l'économie circulaire (analyses SWOT).

Le WP3.1 se concentre en particulier sur l'analyse des stratégies et politiques régionales de l'innovation dans l'espace ALCOTRA, qui font l'objet de ce rapport, dans le but de :

- décrire les stratégies et politiques régionales d'innovation et les modalités de mise en œuvre en Région Piémont, Auvergne-Rhône-Alpes, Région Autonome Vallée d'Aoste, Région Ligurie et Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur ;
- identifier les éléments/initiatives clés et les bonnes pratiques dans chaque région ;
- identifier les synergies/collaborations existantes entre les RIS3 et entre les écosystèmes régionaux pour la recherche et l'innovation, ainsi que les bonnes pratiques de coopération transfrontalière dans ce domaine (en lien avec le WP3.2)

L'analyse effectuée a pris en considération des documents de programmation et documents de mise en œuvre des S3, ainsi que de leurs programmes et mesures opérationnels associés, mis en place à l'échelle régionale et financés en particulier par le FEDER (en France, contrairement à l'Italie, le FEDER n'est pas la principale source de financement des S3).

1.1 Approche méthodologique

L'approche méthodologique proposée se fondait sur une étude documentaire des documents de programmation (S3/SRI, schémas opérationnels pour la recherche et l'innovation et instruments/programmes financiers associés), dans le but de décrire les spécificités des stratégies régionales pour la recherche et l'innovation et les différences ou les points communs entre les différentes régions. L'analyse a également inclus des documents statistiques et autres (études, rapports), relatifs à la mise en œuvre des programmes de financement actifs dans les différentes régions. Les données rassemblées lors de l'analyse ont été traitées par le coordinateur de l'action 3.1 et insérées dans un tableau récapitulatif partagé avec les partenaires.

Lorsque la documentation publique ne contenait pas des informations suffisamment détaillées, des demandes spécifiques d'informations/documentation ont été transmises aux partenaires par rapport à la distribution des financements entre les différentes mesures, bénéficiaires, thèmes de recherche et filières de production, etc.

Dans un second temps, à la lumière de l'étude documentaire et de l'analyse des données reçues par les partenaires, des entretiens ont été menés avec les directeurs des départements responsables de la mise en œuvre des mesures. Les entretiens ont été réalisés par les partenaires dans le but de confirmer/intégrer les conclusions formulées en fonction des résultats de l'analyse et identifier d'autres éléments (difficultés et obstacles rencontrés lors de l'application, bonnes pratiques en terme de mise en œuvre des programmes et de coopération transrégionale, etc.) qui peuvent continuer à enrichir la relation. Une proposition de plan d'entretien a été élaborée par la Région Piémont et partagée avec les partenaires.

1.2 Spécialisation intelligente et S3

Conçue dans le cadre de la réforme de la politique de cohésion de la Commission européenne, la spécialisation intelligente est une approche « place-based » (fondée sur le lieu), caractérisée par l'identification de zones et thématiques (filières...) stratégiques d'intervention prioritaire fondées sur l'analyse des points forts et du potentiel de l'économie locale, ainsi que sur un processus de découverte entrepreneuriale (PDE) en association étroite avec les parties intéressées.

La spécialisation intelligente est une approche innovante, qui vise à favoriser la croissance et l'emploi en Europe, en permettant à chaque Région d'identifier et développer les avantages concurrentiels propres à son territoire.

Chaque Région européenne a été invitée par la Commission européenne à définir sa stratégie de spécialisation intelligente autour des principes clés suivants :

- approche « place-based », dans la mesure où elle se fonde sur les activités et ressources disponibles pour les Régions et les États membres et sur les défis socio-économiques propres à leurs territoires, afin d'identifier des opportunités spécifiques de développement et de croissance;

- sélection de priorités de la part des États membres et des Régions pour le choix d'un nombre limité de domaines d'investissement ;
- processus inclusif d'implication des parties intéressées, centré sur la « découverte entrepreneuriale » pour la définition des priorités et l'implémentation des stratégies ;
- une vision globale de l'innovation, pour soutenir l'innovation technologique mais aussi non technologique, dont innovation sociétale ;
- inclusion d'un système solide de suivi et d'évaluation, ainsi que d'un mécanisme de révision pour la mise à jour des choix stratégiques.

Bien que les Stratégies de Spécialisation Intelligente puissent varier d'une région à l'autre, toutes identifient des priorités stratégiques de nature thématique et dans certains cas des priorités horizontales et/ou transversales. Un des objectifs de cette analyse est la comparaison des Stratégies de Spécialisation Intelligente des régions participant au projet CIRCUITO, afin de mettre en évidence les points communs.

1.3 Les stratégies et politiques régionales pour l'innovation

Le second objectif de l'analyse effectuée était de décrire les stratégies et les politiques régionales pour l'innovation, ainsi que leurs modalités de mise en œuvre, afin d'identifier les bonnes pratiques, les points communs et les complémentarités en termes de filières stratégiques, types de mesures mises en œuvre, sans oublier les synergies et collaborations interrégionales déjà existantes (par exemple mesures conjointes, ERA-NET, etc.).

En ce qui concerne les instruments financiers de mise en œuvre des politiques régionales pour l'innovation, il est important d'observer que, si dans le cas des régions italiennes les principaux instruments de mise en œuvre des S3 sont les Programmes Opérationnels FEDER (PO FEDER), dans le cas des régions françaises il s'est avéré nécessaire d'inclure les « Contrats de Plan État/Région » (CPER). Dans le cas de l'Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence Alpes Côte d'Azur, les PO FEDER n'incluent pas la majeure partie des financements directs aux entreprises innovantes, qui sont au contraire prévus dans les CPER et surtout dans les autres aides spécifiques financées par la Région et par l'État, hors FEDER et hors CPER.

Ce dernier type de financement français hors FEDER et hors CPER, qui est très important pour les entreprises (Crédit Impôt Recherche, plus grande part des Programmes Investissements d'Avenir, aides de la Banque Publique d'Investissements...), n'a pas été intégré dans la présente analyse.

Les principaux résultats de l'analyse sont donnés dans les paragraphes suivants, tandis que les descriptions détaillées des stratégies et politiques régionales pour l'innovation et de leurs instruments financiers de mise en œuvre sont présentées région par région dans les annexes du rapport.

2. Principales conclusions de l'analyse sur les stratégies et politiques régionales pour l'innovation

2.1 Les S3 des régions CIRCUITO

L'analyse des S3 et des autres stratégies et politiques pour la recherche et innovation a permis l'identification des points communs et des complémentarités entre les 5 régions du projet CIRCUITO.

Les trois filières économiques déjà identifiées comme communes lors l'écriture du projet – Industrie Intelligente, Science de la Vie, Agroalimentaire – font partie, bien que sous des formes différentes, de toutes les S3. Dans le cas de la Vallée d'Aoste, qui met spécifiquement l'accent sur son contexte territorial montagnard, les filières de l'Industrie Intelligente et de l'Agroalimentaire sont mentionnées dans le cadre de la priorité Montagne d'Excellence et Montagne Durable. Pour les autres régions, comme l'indique le tableau ci-dessous, la filière Industrie Intelligente est proposée sous les formes suivantes: Mécatronique pour le Piémont, Industrie du futur et production industrielle pour Auvergne-Rhône-Alpes, comme sous-secteur dans «Sécurité et Qualité de la vie sur le territoire» pour la Ligurie et sous la forme d'une filière plus ciblée – Aéronautique, Naval et Défense- et d'une approche plus transversale de soutien à trois « technologies clés » considérées comme prioritaires pour Sud Provence Alpes Côte d'Azur. Cette Région a, par ailleurs, mis en place des Opérations d'Intérêt Régional (OIR), écosystèmes d'acteurs avec outils et projets stratégiques partagés pour porter le développement de ses filières d'avenir, dont une OIR Industrie du Futur.

Science de la Vie est en revanche un secteur clairement indiqué comme prioritaire dans toutes les S3, à l'exception de la Vallée d'Aoste. Dans ce cas, il est décliné sous la priorité Montagne Durable. Dans les quatre autres régions, il est décliné sous une forme assez similaire, «Santé et Bien-être» ou «Sciences de la vie». En région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, cette filière est portée par deux OIR: Thérapies Innovantes et Silver Economie .

Enfin, la filière de l'agroalimentaire est identifiée comme prioritaire en région Piémont (à l'intérieur du domaine Made in Piemonte), en région Auvergne-Rhône-Alpes (à l'intérieur de la filière Agriculture, Agroalimentaire, Forêt), en région Sud Provence Alpes Côte d'Azur (dans la filière Agriculture, Agroalimentaire et Cosmétiques). Dans le cas de la région Vallée d'Aoste, elle s'inscrit dans la priorité Montagne Durable, tandis que dans le cas de la région Ligurie elle n'est pas mentionnée comme secteur prioritaire. En région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, cette filière est portée par l'OIR Naturalité.

En plus des secteurs identifiés comme prioritaires, un autre élément commun à de nombreuses S3 est celui de l'inclusion des technologies habilitantes (technologies clés ou KeT's) comme domaine technologique prioritaire. Dans certains cas, les technologies habilitantes sont indiquées comme élément transversal, par exemple dans le cas du Piémont et de la Vallée d'Aoste, tandis que dans le cas de la région Sud Provence Alpes Côte d'Aur et de la Ligurie, elles sont expressément incluses comme secteur prioritaire. En région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, elles sont portées par l'OIR Smart Tech.

L'efficacité énergétique et les sources d'énergie renouvelable sont incluses comme thème prioritaire ou transversal dans toutes les S3, à l'exception de la Ligurie.

Les autres secteurs prioritaires communs à plusieurs Régions sont le secteur aéronautique présent dans la S3 du Piémont et dans celle de Sud Provence Alpes Côte d'Azur, le secteur naval pour la Ligurie et Sud Provence Alpes Côte d'Azur et le secteur du tourisme pour Auvergne-Rhône-Alpes, Sud Provence Alpes Côte d'Azur et la Vallée d'Aoste.

Compte tenu de la richesse des spécialisations régionales, des complémentarités potentielles entre les différents secteurs peuvent être mises en évidence. Par exemple, certains des secteurs prioritaires identifiés comme Chimie verte/Cleantech pour le Piémont ou « Numérique » pour Auvergne-Rhône-Alpes sont susceptibles d'engendrer des applications dans une grande partie des secteurs prioritaires présents dans les S3 de toutes les régions CIRCUITO.

Autre exemple, l'aéronautique et l'automobile sont des secteurs d'application importants des technologies et process de l'industrie du futur, comme la mécatronique et plus largement les smart tech.

Ces complémentarités pourront apparaître et être valorisées dans le cadre des activités ultérieures du projet.

RÉGIONS / PRIORITÉS										
AUVERGNE-RHONE-ALPES	Bâtiments et travaux publics	Mobilité / Systèmes de transport intelligent		Industrie du futur et production industrielle	Agriculture, agroalimentaire, forêt	Santé	Numérique	Énergie	Sport, montagne, tourisme	
LIGURIE	Technologies de la mer			Sécurité et qualité de vie sur le territoire		Santé et sciences de la vie			Technologies habilitantes	
SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR¹	Aéronautique naval, spatial et défense	Industrie maritime et logistique			Agriculture, Agroalimentaire et cosmétiques	Santé, Sciences de la Vie, Biotechnologies	Silver economy	Énergies de demain, écotechnologies	Tourisme, culture, art de vivre, sports	Technologies clés : numérique, optique et chimie
PIÉMONT	Aérospatiale	Automobile	Mécatronique	Chimie verte / Cleantech	Made in Piemonte	Santé et bien-être			Technologies habilitantes + trajectoire smart / trajectoire resource efficiency	
VALLÉE D'AOSTE	Montagne d'Excellence				Montagne Durable		Montagne intelligente		Technologies habilitantes	
Industrie intelligente										
Agroalimentaire										
Santé et sciences de la vie										
Autres secteurs prioritaires en commun										

¹ Dénominations des filières de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur utilisées dans son SRDEII 2017 et son SRESRI 2018, aujourd'hui remplacées par les 8 appellations 2019 des 8 Opérations d'Intérêt Régional.

2.2 Programmes pour la recherche et l'innovation

Comme la S3 constitue un document stratégique global et non programmatique destiné à concentrer sur certains secteurs économiques les investissements régionaux pour la recherche et l'innovation, on a eu recours pour l'analyse plus détaillée de ces derniers aux documents de programmation relatifs au FEDER pour les régions italiennes et à d'autres documents, tels le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII 2017-2021) et le Contrat de Plan entre l'État et les Régions (CPER 2015-2020) pour les régions françaises.

Afin de valoriser les similitudes et les complémentarités entre les interventions des différentes Régions, celles-ci ont été regroupées selon différents types d'intervention récurrents :

- Infrastructures pour la recherche ;
- Projets collaboratifs de recherche et innovation ;
- Innovation d'entreprise et transfert de technologie ;
- Start-ups innovantes ;
- Pôles d'innovation et clusters.

Pour la Vallée d'Aoste, il est important de mentionner que, en vertu de l'Accord-Cadre avec la Région Piémont, les entreprises établies sur le territoire valdôtain peuvent participer à des mesures lancées par le Piémont, afin de réaliser des activités de recherche et développement en collaboration avec des entreprises piémontaises.

Infrastructures pour la recherche

Une première série de mesures commune à presque toutes les régions concerne le financement d'infrastructures pour la recherche et la facilitation de l'accès à celles-ci. Auvergne-Rhône-Alpes, Piémont et Sud Provence Alpes Côte d'Azur sont les régions qui ont consacré le budget le plus élevé à cette mesure, avec environ 27 millions d'euros pour les deux premières régions et plus de 96 millions d'euros (*) pour Sud Provence Alpes Côte d'Azur, sans compter les infrastructures des campus universitaires, dont 21 millions dans le cadre du FEDER (**) et 75 millions dans le cadre du CPER. En plus de ces deux mesures, Sud Provence Alpes Côte d'Azur consacre une attention particulière aux infrastructures numériques, financées dans le cadre du CPER avec un budget de 0,76 million d'euros pour les schémas directeurs numériques et de 0,6 million d'euros (*) pour les infrastructures de données et dans le cadre du FEDER avec un budget de 29,7 millions d'euros (**). Dans le cas du Piémont, une mesure complémentaire a été mise en œuvre dans le cadre du POR FEDER, dans le but de faciliter, par le don de *vouchers* aux petites et moyennes entreprises, l'acquisition de services qualifiés et spécialisés pour la recherche et innovation auprès d'Infrastructures de Recherche publiques et privées (IR). En ce qui concerne la Vallée d'Aoste, la région a consacré un budget de 20 millions d'euros pour la création et le développement d'un centre de recherche dédié à la médecine personnalisée, préventive et prédictive, nommé CMPRVda, ainsi que 0,4 million d'euros pour la création et le développement de laboratoires de recherche.

(*) en ce qui concerne Sud Provence Alpes Côte d'Azur, les montants des différentes lignes du FEDER et du CPER ont été modifiés en cours de programmation.

(**) pour le FEDER les montants indiqués dans les tableaux suivants sont ceux de la contribution UE.

Mesures pour les infrastructures de recherche

RÉGION	TITRE DE LA MESURE	PERTINENCE AVEC LES PRIORITÉS S3	MONTANT	BÉNÉFICIAIRES
Auvergne-Rhône-Alpes	PI.1.a (FEDER) : développement d'infrastructures de recherche et d'innovation et des capacités pour favoriser l'excellence en R&I et la promotion des centres de compétence	Cette priorité s'inscrit dans la (S3)	27 M EUR	Collectivités territoriales et leurs groupements ; établissements d'enseignement supérieur et de recherche ; organismes de recherche ; lycées (porteurs de plateaux techniques mutualisés avec les écoles d'ingénieur notamment dans les domaines du bois, de la mécanique ou de l'aéronautique) ; fondations d'intérêt général.
Ligurie	Soutien aux infrastructures de recherche jugées critiques/cruciales pour les systèmes régionaux	Oui	8,75 M EUR	Entreprises sous forme de groupement, organismes de recherche et universités.
Piémont	INFRA P - Soutien aux infrastructures publiques de recherche existantes et réalisation de nouvelles infrastructures publiques de recherche	Toutes les priorités sont couvertes	26,5 M EUR	Organismes de recherche (ODR) publics, y compris sous forme de groupement.
	V-IR - <i>Vouchers</i> aux entreprises pour l'acquisition de services qualifiés et spécialisés pour la recherche et l'innovation auprès d'Infrastructures de Recherche publiques et privées.	Toutes les priorités sont couvertes	19 M EUR	Petites et moyennes entreprises (PME), seules
Sud Provence Alpes Côte d'Azur	CPER II.3.1 : Développement des infrastructures numériques (Schémas Directeurs)	Numérique	0,76 M EUR	Maîtres d'œuvre des schémas directeurs : Conseil Régional, Conseils Départementaux
	CPER II.3.2 : Innovation numérique partie infrastructures régionales de données	Numérique	0,6 M EUR	Groupements d'entreprises et territoires (French Tech)
	FEDER Pi1a : Plateformes et projets de recherche mutualisés dans les laboratoires publics	Filières de la S3	20,7 M EUR	Centres publics et parapublics de recherche
	CPER II.1.2 : Recherche publique (infrastructures et projets)	Filières de la S3	75,74 M EUR	Universités, Grandes Ecoles et autres laboratoires publics
	FEDER Pi2a : Infrastructures numériques THD	Transversale	29,7 M EUR	Aménageurs

RÉGION	TITRE DE LA MESURE	PERTINENCE AVEC LES PRIORITÉS S3	MONTANT	BÉNÉFICIAIRES
Vallée d'Aoste	CMP3vda – Centre de recherche pour la médecine de précision, préventive et prédictive	Santé	12 M EUR	Groupement d'organismes de recherches et entreprises
	Appel d'offres laboratoires		0,4 M EUR	Entreprises

Projets collaboratifs de recherche et innovation

Toutes les régions ont inclus une ou plusieurs mesures pour le soutien à des projets collaboratifs de recherche et innovation. En règle générale, les mesures mises en œuvre étaient ouvertes à tous les secteurs de la S3, avec éventuellement des réserves pour certains secteurs. Par exemple, dans le cas de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, la mesure spécifique du CPER (II.2.1) pour les grands projets structurants pour l'innovation – avec un budget de 20,2 millions d'euros – porte sur toutes ses filières stratégiques, tout comme l'appel d'offres PITEF pour la région Piémont. À l'inverse, les appels d'offres du Piémont sur Bioéconomie, Santé et Bien-Être et Industrie Intelligente étaient spécifiques à des secteurs donnés. Tous ces appels d'offres étaient ouverts aux entreprises valdôtaines, en vertu de l'Accord-Cadre avec la Vallée d'Aoste, à part celui qui concerne la Plateforme Industrie Intelligente, pour lequel la Région Vallée d'Aoste avait lancé un appel d'offres parallèle à celui du Piémont.

En région Sud Provence Alpes Côte d'Azur des projets collaboratifs en R&I menés par des entreprises sont également financés fortement par le FEDER via la priorité Pi1b «R&I Entreprises» et la priorité Pi3d «nouveaux modèles de croissance PME» citées par ailleurs.

En ce qui concerne l'éligibilité des bénéficiaires, les principaux se révèlent être des petites et moyennes entreprises et des centres de recherche publics et privés. Dans le cas des régions françaises, des organismes intermédiaires, des organisations de soutien à l'innovation et des organisations à but non lucratif, comme des associations, sont également éligibles.

Dans ce groupe de mesures sont également inclus les appels à projets ERA-NET, dans le cas du Piémont, qui financent des projets collaboratifs de recherche et innovation entre des centres de recherche et/ou entreprises piémontaises.

Projets collaboratifs de recherche et innovation

RÉGION	TITRE DE LA MESURE	PERTINENCE avec PRIORITÉS S3	MONTANT	BÉNÉFICIAIRES
Auvergne-Rhône-Alpes	Promotion des investissements R&I par les entreprises dans l'innovation et la recherche et développement des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de R&D et l'enseignement supérieur	Cette priorité s'inscrit dans la (S3)	27 M EUR	PME, établissements et organismes d'enseignement supérieur et de recherche, collectivités territoriales, leurs groupements et agences, structures d'accompagnement de l'innovation, structures de portage des filières et des groupements d'entreprises (pôles de compétitivité, clusters, grappes), associations
Ligurie	Soutien à des projets complexes de recherche et développement sur certains axes thématiques majeurs et à l'application de solutions technologiques visant la mise en œuvre de la S3	Toutes les priorités S3		Entreprises, seules ou sous forme de groupement, districts technologiques, laboratoires publics-privés de recherche, Pôles d'Innovation, clusters et Réseaux d'entreprises
Piémont	PLATEFORME DE FILIÈRE PITEF. Soutien à des projets complexes dans des filières de production appartenant à des secteurs S3. <i>ACCORD-CADRE AVEC LA VALLÉE D'AOSTE</i>	Toutes les priorités S3	16 M EUR	Groupements d'entreprises (petites, moyennes et grandes), organismes de recherche publics ou privés
	PLATEFORME INDUSTRIE INTELLIGENTE – Soutien à des projets complexes de recherche et développement dans le cadre de systèmes avancés de production <i>ACCORD-CADRE AVEC LA VALLÉE D'AOSTE</i>	Toutes les priorités S3	14,3 M EUR	Groupements d'entreprises (petites, moyennes et grandes), organismes de recherche publics ou privés
	PLATEFORME SANTÉ BIEN-ÊTRE – Soutien à des projets complexes de recherche et développement dans le secteur Santé et Bien-être <i>ACCORD-CADRE AVEC LA VALLÉE D'AOSTE</i>	Santé et bien-être	20 M EUR	Groupements d'entreprises (petites, moyennes et grandes), organismes de recherche publics ou privés, Hôpitaux ou Établissements hospitaliers publics ou privés et Agences Sanitaires Locales (ASL)
	PLATEFORME BIOÉCONOMIE – Soutien à des projets complexes de recherche et développement dans le domaine de la Bioéconomie et de l'économie circulaire <i>ACCORD-CADRE AVEC LA VALLÉE D'AOSTE</i>	Green Chemistry/ Cleantech Agrifood	40 M EUR	Groupement de petites et moyennes entreprises, grandes entreprises, organismes de recherche publics ou privés

RÉGION	TITRE DE LA MESURE	PERTINENCE avec PRIORITÉS S3	MONTANT	BÉNÉFICIAIRES
	ERA NET: - MANUNET 2016, 2017, 2018, 2019 - INCOMERA - EMEUROPE	Oui, transversale	9,5 M EUR AU TOTAL	Groupements de MPME (Micro, petites et moyennes entreprises) et organismes de recherche avec au moins un sujet établi en Piémont et au moins un sujet établi dans un des pays étrangers partenaires du réseau
Sud Provence Alpes Côte d'Azur	CPER II.2.1 : Soutien aux grands projets structurants d'innovation	Toutes filières S3	20,2 M EUR	Porteurs des projets dans le cadre OIR
Vallée d'Aoste	Soutien aux activités collaboratives de R&D pour le développement de nouvelles technologies durables, de nouveaux produits et services		4,7 M EUR	Les grandes entreprises sont éligibles exclusivement en ce qui concerne le développement de projets de recherche et innovation industrielle.

Innovation en entreprise et transfert de technologie

Toutes les régions ont inclus une ou plusieurs mesures pour l'innovation en entreprise. Dans le cas d'Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence Alpes Côte d'Azur, plusieurs mesures ont été mises en place, dont certaines s'adressent aussi à des centres de recherche et organismes d'enseignement supérieur, avec une approche plus globale, qui couvre plusieurs phases de l'innovation (de l'étude de faisabilité au prototypage). En particulier, dans le cas de Sud Provence Alpes Côte d'Azur, en plus d'une mesure transversale de soutien aux entreprises d'excellence (avec un budget à la charge du CPER II.2.2 de 20 millions d'euros), d'une priorité du FEDER sur les « nouveaux modèles de croissance PME par l'innovation et l'internationalisation » (Pi3d de 37 millions d'euros), d'une priorité du FEDER sur la «R&I en entreprises» (Pi1b de 52 millions d'euros) et d'une mesure du CPER dédiée aux organismes intermédiaires d'appui à l'innovation (CPER II.1.3 de 13,8 millions d'euros), une mesure spécifique avait été prévue sur l'innovation numérique dans les PME, financée par le FEDER (Pi2b d'un montant UE initial de 8,8 millions d'euros). Cette mesure FEDER a été ramenée en cours de programmation à 0,16 millions d'euros, l'innovation numérique étant désormais financée principalement hors FEDER, dans le cadre du CPER (II3.2 de 1,1 million d'euros) et hors CPER par la Région. Dans le cas de la Ligurie, on a prévu une mesure pour la valorisation économique de l'innovation à travers l'expérimentation et l'adoption de solutions innovantes dans les processus, dans les produits et les formes d'organisation. Dans le cas du Piémont, on retrouve dans ce groupe les mesures liées aux entreprises des Pôles d'Innovation, c'est-à-dire : Ligne A, Ligne B, Prism-e et PASS financent la réalisation de projets de recherche et innovation de la part de PME (et de grandes entreprises seulement si elles collaborent avec des PME). Dans le cas de PASS, la mesure prévoit également le financement d'études de faisabilité et de services pour l'innovation. Ces appels d'offres accordent également une place centrale à la collaboration, et du point de vue de la classification elles peuvent donc également être placées dans le cadre de la catégorie précédente. Enfin, il est important de souligner que les 4 appels d'offres de la Région Piémont qui ont été mentionnés sont ouverts aux entreprises valdôtaines en vertu de l'Accord-Cadre entre Piémont et Vallée d'Aoste.

Mesures pour l'innovation d'entreprise et le transfert de technologie

RÉGION	TITRE DE LA MESURE	PERTINENCE avec PRIORITÉS S3	MONTANT	BÉNÉFICIAIRES
Auvergne-Rhône-Alpes	Type d'actions 1 : Programmes de R&D sur les technologies clés génériques ou leur combinaison			Organismes de recherche et de diffusion des connaissances et entreprises (sociétés commerciales)
	Type d'actions 2 : Outils de transfert technologique adaptés aux besoins en RDI des entreprises notamment des PME			Organismes de recherche et de diffusion des connaissances
	Type d'actions 2 : Outils de l'innovation centrée sur l'expérimentation et les usages			Organismes de recherche et de diffusion des connaissances et pôles d'innovation, entreprises (sociétés commerciales)
	CPER Plan Régional Usines du Futur. Accompagnement aux entreprises par un consultant	Industrie du Futur	3,2 M EUR	Petites et moyennes entreprises
	PIA3 18 Projets d'innovation / transformation des PME par l'innovation. Aide à la conception d'innovations, en phase d'étude de faisabilité ou de développement	Non	18 M EUR	Petites et moyennes entreprises
Ligurie	Soutien à la valorisation économique de l'innovation par l'expérimentation et l'adoption de solutions innovantes dans les processus, dans les produits et dans les formes d'organisation, ainsi que par le financement	Transversale	80 M EUR	Entreprises, seules ou associées
Piémont	PÔLES D'INNOVATION / LIGNE A et B PRISM-E Projets de recherche industrielle et développement dans des domaines cohérents par rapport à la S3 et aux Agendas de recherche stratégiques des Pôles d'Innovation	Toutes les priorités	35 M EUR (Ligne A) 15 M EUR (Ligne B) 58,5 M EUR (PRISM-E)	Entreprises associées (ou qui veulent s'associer) aux Pôles d'Innovation actifs dans les 7 domaines thématiques

RÉGION	TITRE DE LA MESURE	PERTINENCE avec PRIORITÉS S3	MONTANT	BÉNÉFICIAIRES
	PASS - Programmes d'Accès aux Services qualifiés et aux Études de faisabilité <i>ACCORD-CADRE AVEC LA VALLÉE D'AOSTE</i>		6,5 M EUR (PASS)	
	FONDS MPME – Soutien aux investissements pour l'innovation, le développement durable, l'efficacité énergétique et la sécurité sur les lieux de travail	Transversale	40 M EUR	Micro, petites et moyennes entreprises (MPME), Coopératives et Groupements de production
Sud Provence Alpes Côte d'Azur	FEDER Pi1b– R&I en entreprises:	Filières de la S3	52 M EUR	- Acteurs de l'écosystème de l'innovation : Agence régionale de l'Innovation et de l'internationalisation, Chambres consulaires, Pôles et clusters, incubateurs et pépinières, associations de filières, Collectivités, Etablissements publics, Associations. - Entreprises et leurs groupements, centres techniques. - Acteurs de l'enseignement supérieur et de la Recherche: laboratoires de recherche rattachés aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et parapublics, aux organismes de recherche et associations gestionnaires des contrats publics de recherche...
	- prototypes et infrastructures de prototypage, premières lignes de production industrielle - pilotes industriels			
	- expérimentations centrées sur les usages des nouveaux produits ou services : investissements immatériels, matériels et immobiliers liés aux projets			
	- démonstrateurs technologiques : réalisation d'expérimentations à taille réelle			
	- programmes d'innovation non technologique des entreprise			
	FEDER Pi2b: innovation numérique dans les entreprises	Transversale	0,16 M EUR	TPE/PME
CPER I12.2: soutien aux entreprises d'excellence	Filières de la S3	20 M EUR	TPE/PME	

RÉGION	TITRE DE LA MESURE	PERTINENCE avec PRIORITÉS S3	MONTANT	BÉNÉFICIAIRES
	FEDER Pi 3d: nouveaux modèles croissance TPE/PME par l'innovation et l'internationalisation	Transversale	37 M EUR	Entreprises et leurs groupements, centres techniques, structures intermédiaires, fonds d'investissement...
	CPER II.1.3: Innovation-transfert de technologie	Transversale	13,8 M EUR	Organismes intermédiaires du réseau régional d'appui à l'innovation
	CPER IV.1.2: Développement de l'économie circulaire et de ressources dans les entreprises	Transversale	34,6 M EUR	Entreprises, groupements d'entreprises, organismes intermédiaires
	CPER II.3.2: Innovation numérique partie écosystèmes territoriaux French Tech	numérique	1,1 M EUR	Acteurs de la French Tech

Start-ups innovantes

Dans cette analyse, nous n'avons pas pris en compte les mesures financées dans le cadre de l'Axe 3 du PO FEDER, ou celles qui soutiennent l'entrepreneuriat de façon générique, sans référence spécifique aux start-ups innovantes. Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence Alpes Côte d'Azur financent principalement des organisations intermédiaires – incubateurs, des structures de financement (fonds d'investissement) et autres types d'organisations qui accompagnent et/ou financent à leur tour des start-ups innovantes. Ceci est dû en partie à l'existence d'autres lignes de financement régionales et nationales pour le financement direct des start-ups. Parmi les régions italiennes, le Piémont soutient à l'aide du Fonds (FSE) les incubateurs et l'aide à la création d'entreprise, tandis que, grâce à la mesure SC-UP (FEDER), il finance la croissance de start-ups innovantes à haut potentiel.

En région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, les incubateurs et accélérateurs dédiés aux start-ups des filières de la S3 sont financés par la priorité Pi1b du FEDER déjà évoquée.

La Vallée d'Aoste a mis en place, à travers l'appel «Start the Valley up», une mesure financée dans le cadre de l'Axe 3 du POR FEDER, qui soutient des Plans de développement innovants présentés par des start-ups innovantes. Elle finance également, toujours avec des fonds FEDER, les deux incubateurs d'entreprises présents sur le territoire valdôtain.

Start-ups innovantes

RÉGION	TITRE DE LA MESURE	PERTINENCE avec PRIORITÉS S3	MONTANT	BÉNÉFICIAIRES
Auvergne-Rhône-Alpes	Type d'actions 3 (FEDER Auvergne) : projets destinés à aboutir à la création d'entreprises de haute technologie			Organismes de recherche et de diffusion des connaissances et pôles d'innovation ; SATT (sociétés d'accélération du transfert de technologies)
	Type d'actions 1 (FEDER Rhône-Alpes) : soutien aux têtes de réseaux régionales de la création-reprise d'entreprises et à la structuration des acteurs			Région Rhône-Alpes, Départements ou la Métropole de Lyon sur les compétences exercées auparavant par le département du Rhône. Etablissements publics de coopération intercommunale, Réseaux consulaires, associations, fondations, Société coopérative d'intérêt collectif
	Type d'actions 2 (FEDER Rhône-Alpes) : outils de financement de la création et reprise d'entreprises, dont soutien à la création d'entreprises innovantes			Intermédiaires financiers
Piémont	SC-UP - Soutien aux start-ups innovantes. Soutient la croissance des start-ups innovantes à haut potentiel	Transversale	10 M EUR	Start-ups innovantes
Vallée d'Aoste	Appel Start the valley up		1 M EUR	Start-ups innovantes
Sud Provence Alpes Côte d'Azur	FEDER Pi3a- actions d'accompagnement à la création d'entreprises individuelles ou collectives :	Transversale	16 M EUR pour toutes les mesures FEDER Pi3a	Entreprises, structures porteuses de pépinières, d'incubateurs et d'hôtels d'entreprises, structures de financement et d'accompagnement à la création, instruments d'ingénierie financière, chambres consulaires et syndicats professionnels...
	- création et développement de pépinières, d'incubateurs généralistes			
	-accompagnement et sensibilisation des cédants, aide à la valorisation pour les repreneurs			

RÉGION	TITRE DE LA MESURE	PERTINENCE avec PRIORITÉS S3	MONTANT	BÉNÉFICIAIRES
	-accès aux financements (ingénierie financière) et financement des instruments financiers régionaux pour la création d'entreprise			
	-veille relative aux entreprises en création et suivi des entreprises accompagnées			

Pôles d'innovation et clusters

Les clusters ou pôles d'innovation sont présents dans toutes les régions du projet CIRCUITO (à part la Vallée d'Aoste, qui a passé des accords de collaboration avec les pôles piémontais), comme l'indiquent les tableaux suivants. La Région Piémont, en plus du soutien aux entreprises associées déjà indiqué dans le groupe « Innovation en entreprise et transfert de technologie », a également prévu dans le cadre du PO FEDER le soutien direct des organismes qui gèrent les Pôles d'Innovation. Dans le cas d'Auvergne-Rhône-Alpes, une mesure spécifique dans le cadre du CPER 2015-2020 a été prévue pour le développement et le renforcement de filières régionales stratégiques et pour la réalisation d'activités de recherche et innovation nécessaires pour celles-ci. Dans le cas de Sud Provence Alpes Côte d'Azur, un autre volet de la mesure Pi1b du FEDER déjà évoquée (52 millions d'euros) finance principalement les OIR (qui sont de fait des pôles d'innovation régionaux). De plus, la mesure PI3d du FEDER finance de nouveaux modèles de croissance pour les PME, en particulier dans le but de développer ces Pôles d'Innovation des filières thématiques. Il est important d'observer que dans le cas de la France, les pôles de compétitivité, officiellement reconnus par l'Etat, sont bénéficiaires d'autres lignes de financement, qui ne relèvent ni des fonds FEDER, ni du CPER.

Pôles d'innovation

RÉGION	TITRE DE LA MESURE	PERTINENCE avec PRIORITÉS S3	MONTANT	BÉNÉFICIAIRES
Auvergne-Rhône-Alpes	PIA3 - Accompagnement et transformation des filières : soutien à la structuration de filières régionales clés par le financement de dépenses mutualisées d'investissement et de R&D	Tous les domaines de la S3	36 M EUR	Entreprises (PME ou ETI), structures fédérant plusieurs entreprises (fédération professionnelle, GIE, association...), sociétés d'économie mixte, sous réserve que le projet associe étroitement des entreprises à leur gouvernance et à leur financement, organismes de recherche ou de transfert de technologie
Sud Provence Alpes Côte d'Azur	FEDER Pi3d - nouveaux modèles de croissance PME: - Investissements de RDI dans les PME, notamment les investissements des PME contribuant aux filières stratégiques. - Investissements des PME liés à des projets de développement, de modernisation, d'industrialisation, de mutualisation de moyens ou d'implantations de nouvelles activités.	Transversale	37 M EUR	Entreprises et leurs groupements, centres techniques, Structures économiques « intermédiaires » : Agence régionale de l'innovation et de l'internationalisation, Chambres consulaires, Pôles et clusters, incubateurs et pépinières, association de filières, syndicats professionnels, structures publiques ou privées de conseil et d'accompagnement d'entreprises, Fonds d'investissement, sociétés de capital investissement et développement
	FEDER Pi1b-R&I en entreprises (partie OIR): - animation, ingénierie de projets et veille stratégique dans les filières stratégiques - plateformes partenariales constituées par la mise en commun de moyens scientifiques d'origine académique et industrielle - actions des incubateurs relevant directement des filières stratégiques et KET's (à noter que les autres types d'actions des incubateurs seront soutenus dans la Pi 3a) - projets R&D collaboratifs filières et KeT's	Filières de la S3	52 M EUR	Acteurs de l'écosystème de l'innovation : Agence régionale de l'innovation et de l'internationalisation, Chambres consulaires, Pôles et clusters, incubateurs et pépinières, associations de filières, Collectivités, Établissements publics, Associations... Entreprises et leurs groupements, centres techniques Acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche : laboratoires de recherche rattachés aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et parapublics, aux organismes de recherche et associations gestionnaires des contrats publics de recherche...

RÉGION	TITRE DE LA MESURE	PERTINENCE avec PRIORITÉS S3	MONTANT	BÉNÉFICIAIRES
Piémont	Clusters d'innovation régionaux	7 domaines technologiques (Smart Products & Manufacturing, Green Chemistry, Energy & CleanTech, ICT, Agrifood, Textile, Life Sciences)	5 M EUR	Pôles d'Innovation, déjà constitués ou en cours de constitution, formés par des entreprises, organismes de recherche, organisations à but non lucratif et autres acteurs économiques pertinents

3. Analyse qualitative: principales conclusions des entretiens réalisés avec les responsables des politiques pour la recherche et l'innovation

L'analyse qualitative a été réalisée à travers des entretiens avec les fonctionnaires responsables des politiques régionales pour la recherche et l'innovation. Un schéma commun d'entretien a été partagé avec toutes les régions du projet CIRCUITO, afin de pouvoir faciliter la comparaison entre les différentes expériences de chaque région, par rapport à la conception et à la mise en œuvre de la S3 et des programmes, aux mesures et aux initiatives visant à soutenir la recherche et l'innovation.

Les principales conclusions pour chacune des questions posées aux personnes interrogées sont indiquées ci-dessous.

a) Comment évaluez-vous globalement l'implémentation de la S3 et des autres stratégies d'innovation régionales dans votre région ?

Pour les régions italiennes, la seule stratégie d'innovation régionale est la S3. L'expérience a surtout été positive et utile pour :

- contribuer à renforcer la compétitivité du système économique et productif à l'échelle internationale, en améliorant le bien-être des citoyens ;
- soutenir et accélérer un processus de transformation du tissu productif en l'orientant vers de nouveaux défis et de nouveaux besoins, produits et services innovants, en repensant également le rôle du public en tant que sujet capable d'alimenter des politiques de la demande efficaces et des initiatives de co-conception avec les utilisateurs finaux ;
- apprendre à réfléchir en termes de spécialisation, et dans l'optique de créer des synergies avec de grandes initiatives nationales et avec les chaînes de valeur européennes.

Dans le cas du Piémont et de la Ligurie, la mise en œuvre de la S3 a permis de confirmer et renforcer les orientations et initiatives réalisées en faveur des Pôles d'Innovation ou Districts.

Pour la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, la S3 a été initialement formalisée par la Stratégie Régionale de l'Innovation 2014/2020 (SRI), qui est une feuille de route non programmatique, à laquelle s'ajoutent six schémas régionaux de programmation, dont les deux principaux sont : le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation 2017/2021 (SRDEII) et le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation 2018/2022 (SRESRI).

Dans une région à l'économie très diversifiée, qui constitue un fort atout pour sa résilience face aux crises, sa SRI doit trouver le bon équilibre entre un appui transversal à la performance et à la croissance des très nombreuses TPE/PME par l'innovation globale, technologique et non technologique, et une spécialisation territoriale ayant vocation à renforcer des filières d'excellence, dont le nombre et le découpage optimal sont à bien définir. La démarche de spécialisation adoptée en fin de programmation, en 8 filières, dont le développement est porté par 8 Opérations d'Intérêt Régional (OIR), couplée à un fort dispositif transversal d'appui global aux TPE/PME, représente cet optimum pour l'emploi et le développement économique durable de notre région. Le succès du déploiement de cette S3 limitée a démontré sa pertinence stratégique.

b) Quels sont les principaux problèmes / difficultés / obstacles rencontrés dans l'implémentation de la S3 ?

Dans le cas de la Ligurie et du Piémont, le principal problème est venu du degré de précision du document. Dans le cas de la Ligurie, en plus d'identifier les domaines de spécialisation, des sous-secteurs ont également été identifiés, tandis que dans le cas du Piémont les domaines et technologies d'application ont été précisés. Un tel degré de précision a d'une part causé une sorte de rigidité et conduit à l'exclusion de projets qui, même s'ils étaient stratégiques, n'étaient pas éligibles au financement, et d'autre part une certaine obsolescence de la S3, due à l'évolution rapide (y compris du point de vue de la nomenclature) des domaines technologiques.

Pour la région Vallée d'Aoste, en plus de la nécessité d'adapter les domaines de spécialisation au fil du temps, le problème principal vient d'une gouvernance peu active et unitaire et d'un manque d'implication des acteurs concernés.

En région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, pour une implication maximale de tous les acteurs de l'innovation concernés, la spécialisation territoriale initiale en 5 Domaines d'Activité Stratégiques très larges et trois Technologies Clés (KeT's), retenue pour la SRI de 2014, a été remplacée à mi-programmation par l'approche optimisée du SRDEII en 7 filières d'excellence plus ciblées (auxquelles s'ajoutent une filière « Smart Tech » rassemblant les KeT's), appuyée par 8 Opérations d'Intérêt Régional (OIR), qui constituent des grands pôles d'innovation régionaux rassemblant tous les acteurs, projets et outils pouvant contribuer à la performance et au renforcement de ces filières.

L'approche de spécialisation territoriale, ainsi optimisée, s'appliquant uniquement au 1^{er} volet de la SRI, a prouvé son efficacité. Toutefois, la présence en parallèle dans notre SRI et notre SRDEII de lignes stratégiques soutenant transversalement la croissance et la compétitivité de toutes les TPE/PME par l'innovation globale, technologique et non technologique, s'est révélée cruciale.

Bien que la SRI de 2014 de la Région Sud ait mis initialement en évidence **la bonne adéquation** du choix de ses DAS initiaux **avec les 5 défis sociétaux** identifiés par la politique européenne H2020 (alimentation durable, sécurité alimentaire, énergie propre, transports verts et sécurité des citoyens), cette stratégie devra à l'avenir être **encore plus axée sur ces enjeux vitaux.**

Ceci est d'autant plus vrai, qu'aux défis H2020 s'ajoutent d'autres risques majeurs s'aggravant rapidement et vis-à-vis desquels la Région Sud présente de fortes fragilités : **lutte contre le changement climatique et ses conséquences, transition écologique et préservation de la biodiversité, réduction des fractures sociales croissantes dont numérique.**

En ce qui concerne l'implication de la Région Sud dans la lutte contre le changement climatique et sa prévention, l'adoption en 2017 du **Plan Climat Régional, qui a un important volet innovation, accroît fortement la synergie entre actions régionales pour le climat et actions régionales pour l'innovation.**

Pour une région frontalière comme la nôtre, la **coopération transfrontalière en R&I** devrait avoir une place plus importante dans sa SRI en la focalisant sur des filières prioritaires communes, sur des **thématiques transversales relatives aux enjeux sociétaux partagés** et sur des projets concrets pour lesquels **l'approche transfrontalière peut avoir une forte VA et une dimension stratégique.**

Les Autorités de la Région Sud partagent l'opinion sur le fait que la spécialisation territoriale par filières, en permettant l'analyse comparative stratégique avec d'autres régions étrangères, en particulier européennes et frontalières, peut faciliter la mise en place de collaborations avec leurs acteurs scientifiques, pédagogiques, technologiques et plus largement économiques. Elles considèrent qu'il faudrait, dans ce but, que les Régions européennes se mettent d'accord sur la définition exacte de « filière » : filière d'excellence scientifique/technologique ou filière d'usage/marché ?

La Région Sud pense que la meilleure réponse est une spécialisation basée sur des filières d'excellence, appliquées chacune à un ou plusieurs usages aux marchés porteurs et dotées chacune d'un écosystème puissant, comportant au moins un pôle scientifique et technologique d'envergure nationale/internationale (par exemple un pôle de compétitivité en France), un cluster régional d'entreprises important, un fort dispositif d'enseignement supérieur et un « campus des métiers » pour la formation professionnelle), bien structuré et efficacement gouverné et générant des grands projets structurants répondant en particulier aux défis sociétaux évoqués ci-avant.

c) Certaines mesures ont-elles eu selon vous des effets particulièrement positifs ? Si oui, sur quels points (réponse des bénéficiaires, qualité des projets, méthodes d'application, coopération transnationale) ?

Dans le cas des régions italiennes, la Ligurie et le Piémont ont relevé comme facteur de réussite d'une part la création de compétences et expertises dans la conception d'activités de recherche et innovation, et d'autre part un réseau de relations sur le territoire qui a impliqué des entreprises (petites et grandes), des centres de recherche et l'administration publique. Dans le cas de la Vallée d'Aoste également, le lancement des activités d'audit et évaluation pour les entreprises a créé de nouvelles compétences et une nouvelle culture de l'innovation.

Pour la Ligurie et le Piémont, deux mesures très fructueuses ont été celles au profit des entreprises appartenant aux Pôles d'Innovation, les mesures pour start-ups innovantes (SMARTcup pour la Ligurie, SC-UP pour le Piémont) et les mesures visant la valorisation du capital humain (allocations de recherche en Ligurie et apprentissage en Haute Formation en Piémont – mesure FSE complétée par certaines mesures FEDER).

Dans le cas de la Région Vallée d'Aoste, une mesure qui a eu un succès notable a été l'Appel d'offres pour le développement d'Unités de recherche, qui a permis la création de réseaux entre organismes de recherche et entreprises pour le développement de Programmes de recherche appliquée d'intérêt régional, au sein desquels ont travaillé des jeunes chercheurs et des chercheurs plus expérimentés. Cette mesure a en effet été reproduite lors de trois éditions, la deuxième ayant compté deux échéances.

Pour la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, le bilan opérationnel de la SRI se trouve principalement dans celui du SRDEII, qui a été publié en 2019. Il montre un **excellent taux d'engagement opérationnel de ce schéma**: sur ses 7 engagements regroupant 334 actions programmées, 119 étaient achevées en juin 2019 et 149 étaient à cette date en cours de réalisation.

Ce bilan confirme notamment **l'efficacité opérationnelle de l'approche de spécialisation basée sur 8 OIR, uniquement appliquée au 1^{er} volet de la SRI**, en termes de montage et de déploiement de grands projets régionaux structurants et mettant en dynamique tous les acteurs concernés, de mobilisation des financements publics et privés, d'ancrage sur le territoire des entreprises

d'excellence et de planification stratégique des financements publics pour l'innovation et la recherche.

Il démontre aussi l'**adéquation aux attentes des entreprises du 2^{ème} volet de la SRI d'appui transversal** à la performance de toutes les TPE/PME par l'innovation globale et des engagements correspondant du SRDEII, avec en particulier la mise en place à quasi 100% du FIER (fonds unique pour les entreprises régionales).

Pour le CPER 2015/2020, il existe un bilan d'exécution 2018, qui démontre un bon avancement de la programmation (64%), surtout pour sa priorité II «Economie de la connaissance et filières stratégiques», qui connaît le meilleur taux de programmation de notre CPER fin 2018 (66%).

A noter aussi que les mesures de l'axe IV du CPER « **Energie et changement climatique, économie circulaire et de ressources** » ont mis avec succès l'innovation au service de ces grands défis mais sont à renforcer.

Pour les PO FEDER régionaux, l'Etat réalise un bilan pour toutes les régions françaises, ainsi qu'un bilan région par région. Ce bilan national et ce bilan région Sud au 31/12/2018 démontrent une excellente programmation globale à mi-parcours du PO FEDER de la **région Sud, qui est en avance** sur la plupart des autres régions françaises (67% contre 53% en moyenne).

Les principaux outils pour l'innovation numérique, dont les 73 tiers lieux labellisés SudLabs, ont finalement été financés hors FEDER.

d) Connaissez-vous d'autres stratégies ou mesures régionales mises en place par d'autres régions? Si oui, comment en avez-vous pris connaissance ?

La Ligurie et le Piémont ont eu la possibilité de partager leurs expériences avec d'autres régions italiennes. Dans le cas du Piémont, les pratiques d'autres régions ont été utiles pour l'élaboration d'appels d'offres tels que ceux liés aux infrastructures de recherche et à l'entrepreneuriat innovant. Le Piémont collabore aussi avec différents réseaux à l'échelle européenne dans le cadre de projets Interreg Europe.

Les équipes techniques de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur connaissent les SRI de beaucoup d'autres Régions françaises et étrangères mais elles n'ont pas beaucoup utilisé leur analyse pour élaborer notre SRI et ses schémas, qui résultent d'une consultation des acteurs de l'innovation de notre territoire.

Au niveau de l'élaboration des stratégies régionales, les collaborations de la Région Sud avec les autres régions européennes, y compris frontalières, sont donc faibles. Il y a eu, par exemple, quelques réunions avec les Régions Piémont et Ligurie à l'occasion de la préparation du SRDEII 2017-2021 mais sans que cela aboutisse à la présence d'un volet coopération transfrontalière dans ce Schéma.

La collaboration interrégionale est par contre forte pour la définition et le suivi des programmes européens de coopération transfrontalière (ALCOTRA et MARRITIMO), macro-régionale (ESPACE

ALPIN) et interrégionale (MED), qui comportent tous des volets innovation, et les stratégies associées comme EUSALP.

Cette dernière, qui constitue le seul exemple actuel de stratégie interrégionale formalisée concernant la région Sud, est territorialement très large et regroupe des régions aux niveaux économiques très différents. De ce fait, elle n'a pas eu pour l'instant avoir de déclinaison stratégique ou opérationnelle pour le développement économique durable par l'innovation de la région Sud.

e) Si des mesures en collaboration avec d'autres régions, en particulier en coopération transnationale, ont été réalisées, comment évaluez-vous la mise en œuvre de celles-ci ? La collaboration a-t-elle été facile ? La collaboration a-t-elle généré une valeur ajoutée par rapport aux mesures mises en œuvre de façon autonome ?

À ce jour, la Région Ligurie n'a pas encore lancé d'initiatives avec d'autres Régions.

La Région Piémont a quant à elle signé en 2016 un Accord-Cadre avec la Région Vallée d'Aoste, en vertu duquel de nombreux appels d'offres pour la recherche et l'innovation sont ouverts aux bénéficiaires de la Vallée d'Aoste. L'accord a donné des résultats satisfaisants, en générant de la valeur ajoutée pour les entreprises, et il a en effet été renouvelé en 2019. Le Piémont participe aussi à plusieurs ERA-NET, mais cette participation s'est avérée moins positive que prévu à cause des mécanismes de gouvernance et financement qui ne garantissent pas une distribution optimale des fonds et des projets.

Dans le cas de la Vallée d'Aoste, des synergies ont été créées avec certains programmes thématiques au titre d'autres financements, comme les activités du réseau européen de soutien aux entreprises *Enterprise Europe Network* et les services dédiés aux entreprises valdôtaines concernées par l'instrument PME et aux entreprises impliquées dans le projet EIMC – *Enhancing innovation management capacities* (ces deux projets sont financés par le Programme Horizon 2020).

Au niveau opérationnel, en matière de recherche, d'innovation et de développement économique durable (économie circulaire...), il n'y a pas eu de collaboration permanente formalisée entre la Région Sud et ses Régions voisines, en dehors des projets issus des programmes européens évoqués ci-dessus et des actions communes dans la cadre du réseau EEN.

f) Les lignes directrices pour la nouvelle programmation ont-elles déjà été définies ? Par exemple, une révision de la S3 est-elle en cours ?

Bien que la révision de la S3 ne soit en cours ni en Ligurie ni en Piémont, certaines lignes directrices pour la nouvelle programmation ont déjà été définies ainsi :

- importance du dialogue avec les acteurs du territoire et du rôle de l'administration régionale comme partie facilitatrice (Ligurie) ;
- nécessité de maintenir l'intégration entre les fonds (FESR/FSE) pour le renforcement des compétences du capital humain sur les domaines technologiques identifiés dans la S3 (ligne directrice commune à la Ligurie et au Piémont)

- suivi constant des actions engagées (Ligurie) ;
- nécessité d'adopter une approche plus globale, en valorisant davantage les trajectoires transversales Smart et Resource Efficiency, en accord avec les orientations stratégiques européennes (Piémont).

Pour la Région Sud Provence Alpes Côte d'AZUR, la préparation de la nouvelle **SRI 2021/2027 est très avancée** ; un premier jet devrait être diffusé pour concertation durant l'été 2020.

Avec l'appui d'un Bureau d'études (INNO TSD), la Région réalise une enquête auprès des acteurs régionaux de l'innovation pour faire le bilan de l'actuelle SRI, identifier et analyser les nouvelles dynamiques existantes en région : réseaux de coopération actifs pour l'innovation, principales sources d'innovations (brevets...). Seront déduites de cette étude des **optimisations de la SRI, sans remise en cause radicale** sachant qu'elle a globalement donné satisfaction.

La prochaine SRI va, en particulier, reprendre la dernière approche de spécialisation territoriale calée sur 8 filières d'excellence.

En effet, la Région Sud estime qu'il ne faudra pas revoir trop souvent cette segmentation, par exemple pour des raisons administratives ou politiques, car dans les faits les dynamiques et écosystèmes régionaux changent lentement au rythme d'évolution d'un grand territoire.

De même, l'utilisation de l'outil stratégique et opérationnel OIR, qui a démontré sa grande efficacité, sera encore renforcée, avec une identification entre les **8 OIR redéfinis en 2019 et les 8 filières**.

Exemples d'optimisations de la SRI envisagées par la Région Sud :

- **l'approche par les huit OIR/filières devrait être complétée par une approche par priorités transversales** correspondant aux **grands enjeux sociétaux** découlant des transitions auxquelles la région Sud est confrontée parfois plus durement que la plupart des autres territoires européens. Ainsi, la nouvelle SRI sera mise en totale cohérence avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires adopté en juin 2019 (SRADDET) et le Plan Climat Régional de 2017, dont la vocation est la relève de ces défis au niveau régional ;

- le **renforcement du volet coopération transfrontalière R&I** sur des thématiques d'intérêt commun, relevant en particulier de ces enjeux sociétaux partagés et pour lesquelles une approche transfrontalière présente une forte VA.